



La prochaine réunion du CONSEIL COMMUNAUTAIRE aura lieu le :

Mardi 25 juin 2024, à 18h00

Salle du conseil communautaire,

Hôtel communautaire – 21, rue Pierre Caldi, à Sancoins

Ordre du jour

Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 4 avril 2024

Informations relatives aux décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil communautaire

- 1) Modification des statuts de la Communauté de communes
- 2) Convention 2024 – 2028 avec l'Ecole de Musique de la Vallée de Germigny – Fixation de la subvention au titre de l'année 2024
- 3) Avenant n°2 à la convention 2022 - 2024 avec BGE - Fixation de la subvention au titre de l'année 2024
- 4) Modification des tarifs de l'Espace Aquatique de l'Aubois
- 5) Modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- 6) Modification des tarifs de la Médiathèque
- 7) Renouvellement des conventions avec les communes extérieures à la CC3P pour la garde des chiens errants
- 8) Rapport de suivi local de la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et de l'artificialisation
- 9) Avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Centre Val de Loire modifié sur les thématiques liées au foncier
- 10) Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- 11) Avenant au Projet Educatif de Territoire 2021-2024
- 12) Avenant n°2 à la convention avec l'EHPAD du Pré Ras d'eau pour la restauration de l'ALSH
- 13) Modification du Règlement intérieur de la Médiathèque
- 14) Avenant n°1 à la convention de coopération culturelle entre les Communautés de communes du Pays de Néronde et des 3 Provinces 3^{ème} génération
- 15) Convention relative à la participation au dispositif « Ecoles ouvertes » dans le cadre du Plan Vacances Apprenantes avec l'école Hugues Lapaire de Sancoins
- 16) Organisation de la Fête de la Piscine – Edition 2024
- 17) Fixation de la nature et de la durée des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) liées à des événements familiaux, des événements et de la vie courante et à la maternité
- 18) Organisation du temps de travail et de mise en conformité avec les 1 607 heures – Adoption du Règlement relatif au temps de travail
- 19) Modification du tableau des effectifs n°2024-02 – Budget principal